

N° 2026-20

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 19 mai 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 18
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 19

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, sur convocation faite 13 mai, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la mairie d'Echillais.

Présents titulaires (16) : CHAUMONNOT Céline, CLOCHARD Roland, DBJAY Jean-Pierre, DRAPEAU Nathalie, FLANDIN Claude, GIRAUD Bernard, GONZALEZ Alberto, GRIMAUULT Wilfried, KRAWCZYK Marie, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel, PORTRON Didier, THEBAUD Muriel, TORCHUT Carole, TREVIEN Sonia, VILLARD Simon

Présents suppléants (2) : RENOUX Jean-Paul, ROUYER Denis

Pouvoir (1) : VASNIER Ghislaine à PORTRON Didier

Secrétaire de séance : VILLARD Simon

Elu rapporteur : Jean-Pierre DBJAY

Objet : Création des commissions thématiques

Le Président rappelle que le comité syndical dispose d'une totale liberté pour mettre en place des commissions.

Ces commissions thématiques, chargées d'étudier les questions soumises au comité syndical soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres, sont exclusivement composées de délégués syndicaux. Le nombre de commission est librement fixé par le comité syndical, tout comme le nombre des membres qui les composent. Cependant, le comité syndical doit veiller dans sa désignation, à respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Le Président est Président de droit de toute commission.

Dès sa première réunion, la commission doit élire un Vice-Président ; celui-ci sera chargé de la convoquer et d'en présider les séances lorsque le président sera absent ou empêché.

Vu le Code General des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22,

Considérant que ces commissions thématiques, chargées d'étudier les questions soumises au comité syndical sont destinées à améliorer son fonctionnement et sa prise de décisions,

Considérant que le comité syndical doit veiller dans sa désignation des membres, à respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante,

Considérant que l'article L 2121-21 du CGCT permet de ne pas procéder au scrutin secret,

Le Président propose la création de deux commissions :

- Finances
- Petite Enfance-Enfance-Jeunesse

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation et procède à l'appel des candidats pour chacune des commissions suivantes :

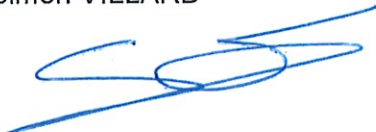
COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
FINANCES	GRIMAUULT Wilfried	BOINOT Emilie
	CLOCHARD Roland	PERRAULT BACH Marine
	TREVIEN Sonia	DRAPEAU Nathalie
	DBJAY Jean-Pierre	ROUYER Denis
	PORTRON Didier	VASNIER Ghislaine
	GIRAUD Bernard	THEBAUD Muriel
	GONZALEZ Alberto	VILLARD Simon
	TORCHUT Carole	FLANDIN Claude
	MOSTAFA Samy	CHAUMONNOT Céline
	PACAUD Lionel	KRAWCZYK Marie
PETITE ENFANCE ENFANCE JEUNESSE	BOINOT Emilie	GRIMAUULT Wilfried
	PERRAULT BACH Marine	CLOCHARD Roland
	TREVIEN Sonia	DRAPEAU Nathalie
	DBJAY Jean-Pierre	BRIOT Nicolas
	VASNIER Ghislaine	PORTRON Didier
	GIRAUD Bernard	THEBAUD Muriel
	VILLARD Simon	GONZALEZ Alberto
	FLANDIN Claude	TORCHUT Carole
	CHAUMONNOT Céline	MOSTAFA Samy
	KRAWCZYK Marie	PACAUD Lionel

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'

- **APPROUVER** la liste des membres de chaque commission détaillée dans la présente délibération

Approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance
Simon VILLARD



Le Président
Jean-Pierre DBJAY



Enregistré en Sous-Préfecture le :
Sous le n°017-200049625-20260519-2026_20DE
Affiché le : **16 JUIN 2026**
Certifié exécutoire le : **16 JUIN 2026**

AR Prefecture

017-200049625-20260519-2026_20-DE
Reçu le 04/06/2026

J.P. ROUSSEAU
J.P. ROUSSEAU